

Pour diffusion immédiate

Centre de santé et de services sociaux
du Nord de Lanaudière

Centre de santé et de services sociaux
du Sud de Lanaudière

Rougeole

LANCEMENT DE L'OPÉRATION VACCINATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DE LA RÉGION

JOLIETTE, LE 24 NOVEMBRE 2011 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux et les centres de santé et de services sociaux de Lanaudière ont annoncé ce matin que la campagne de rattrapage de la vaccination contre la rougeole débutera au cours des prochains jours dans les écoles de la région.

La rougeole, une maladie qui était presque disparue des Amériques depuis 2002, est revenue en force cette année au Québec. Pour faire face à cette éclosion, les autorités de santé publique ont annoncé aujourd'hui le déploiement d'une campagne de vaccination de rattrapage contre cette maladie virale très contagieuse.

« La situation exige que nous agissions dès maintenant afin d'enrayer la transmission de la rougeole, et d'éviter que des cas avec complications graves ou qu'un décès ne survienne. Nous savons que plus de 80 % des personnes non protégées développent la maladie lorsqu'elles sont en contact avec le virus », a précisé le docteur Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique.

La rougeole est à nouveau présente au Québec

Depuis avril 2011, la rougeole est bien présente au Québec. Le 16 novembre dernier, 749 cas étaient répertoriés au Québec alors qu'habituellement un à deux cas de rougeole sont confirmés par année. De plus, les autorités de santé publique craignent une recrudescence des cas de rougeole au cours de l'hiver et du printemps prochain, périodes où le nombre de cas a tendance à augmenter en situation épidémique. « La seule façon efficace de se protéger de la maladie et de ses complications demeure la vaccination », a expliqué D' Trépanier.

Une maladie grave et très contagieuse

La rougeole est une maladie respiratoire grave extrêmement contagieuse. Le virus reste actif et contagieux dans l'air ou sur les surfaces contaminées pendant près de deux heures. De plus, les personnes malades peuvent le transmettre pendant les quatre jours qui précèdent l'apparition de l'éruption cutanée et durant les quatre jours suivants. La maladie peut durer jusqu'à deux semaines; elle se manifeste par une forte fièvre, un écoulement nasal et de la toux.

Des rougeurs au visage et sur le corps apparaissent par la suite. Il n'existe aucun traitement spécifique contre la rougeole. De 10 à 15 % des personnes malades doivent être hospitalisées. La rougeole peut entraîner des complications allant de l'otite à l'encéphalite (infection du cerveau) en passant par la pneumonie. Elle peut même causer le décès.

Vous êtes nés avant 1970? Vous êtes considérés protégés

Toutes les personnes qui n'ont pas reçu le nombre de doses requis du vaccin ou qui n'ont pas eu la rougeole sont susceptibles d'être infectées. Il est à noter que de façon générale les personnes nées avant 1970 sont considérées protégées puisqu'à cette période le virus circulait plus fréquemment dans les communautés. En revanche, toute personne née après 1970 est invitée à vérifier son statut vaccinal afin de s'assurer d'être protégée.

Clientèle des 5-19 ans

Puisque les jeunes âgés de 5 à 19 ans représentent plus des deux tiers des cas déclarés, cette vaste opération de vaccination s'organise dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. Pour la région de Lanaudière, une population cible de près de 60 000 élèves est visée, à laquelle s'ajoutent les membres du personnel travaillant en milieu scolaire ainsi que les chauffeurs d'autobus.

Une politique de retrait en milieu scolaire

Advenant la survenue d'une écloison de rougeole dans un établissement scolaire et ce, afin de limiter la transmission du virus, de protéger sa santé et celle de son entourage, une personne considérée comme non protégée pourrait être retirée de l'école jusqu'à la fin de l'écloison ou jusqu'à ce qu'elle reçoive le vaccin. La Direction de santé publique et d'évaluation pourra décréter qu'une école est en situation d'écloison dès qu'un cas de rougeole sera confirmé. Cette mesure, combinée à la vaccination de rattrapage, est un des moyens les plus efficaces pour freiner la propagation de la maladie et en contrôler les écloisions.

Modalités de vaccination dans les écoles de la région

Les informations concernant les modalités de vaccination pour chacune des écoles parviendront sous peu aux parents, par l'entremise de l'école. Tous les parents des élèves des écoles primaires et secondaires recevront une lettre explicative de la situation. Par la suite, seuls les parents des élèves non adéquatement vaccinés de moins de 14 ans recevront un dépliant qui contiendra le formulaire de consentement à signer. Les adolescents de 14 ans et plus doivent consentir eux-mêmes à la vaccination.

La vaccination se déroulera à l'école et sera effectuée par les équipes de vaccination des centres de santé et de services sociaux de la région. Elle se déroulera dans les écoles secondaires avant la période des Fêtes, soit à compter du 5 décembre prochain, et se poursuivra en janvier dans les écoles primaires, incluant la maternelle. « Les parents sont invités à vérifier dès maintenant leur statut vaccinal et celui de leurs enfants afin de s'assurer qu'ils sont protégés contre la rougeole », a rappelé le directeur de santé publique.

Pour obtenir plus de précisions sur cette campagne de vaccination, communiquez avec votre CLSC, Info-Santé (811) ou consultez les informations disponibles à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/vaccination

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
(Santé publique) Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

Renseignements : Hélène Gaboury
(CSSSNL) Agente d'information
Service des communications et des affaires publiques
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
450 759-8222, poste 2268
helene.gaboury@sss.gouv.qc.ca

Renseignements : Line Lebrun
(CSSSSL) Agente d'information
Service des communications
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
450 654-7525, poste 23106
line.lebrun@cssssl.ca